

22 avril 2015

## **CONCOURS 2015 D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **RAPPORT DU JURY**

L'épreuve orale s'est déroulée du 9 au 17 avril 2015. Les résultats ont été proclamés le 17 avril. 37 candidat(e)s avaient transmis un dossier (3 internes, 34 externes), 30 candidat(e)s se sont présentés à l'épreuve orale (3 internes, 27 externes). Trois postes étaient offerts à ce concours, deux à titre externe, un à titre interne. Compte tenu de la qualité des prestations des candidats, le jury a décidé de ne pas pourvoir le poste à titre interne et de le reporter sur le concours externe. Compte tenu de la grande variété des postes offerts en termes d'implantation géographique (Calvados, Doubs et Guyane) et de la qualité des prestations des candidats, le jury a décidé d'établir une liste complémentaire de six noms.

Les notes délivrées se sont réparties de 17,50/20 à 9/20. Le dernier lauréat s'est vu attribuer la note de 15,5/20.

Les appréciations que le jury porte sur la qualité des prestations des candidats et les recommandations qui peuvent être émises sont les suivantes :

#### Les dossiers transmis au jury :

Conformément à l'arrêté d'organisation du concours, les candidats externes ont adressé au jury un CV et un document de deux pages présentant leurs formations et leurs expériences professionnelles. Les candidats internes ont adressé un document présentant leur carrière ainsi que le descriptif de deux projets (maximum) qu'ils ont été amenés à conduire au cours de leur carrière.

Ces documents ne font pas l'objet d'une évaluation par le jury mais ils constituent le premier « contact » du jury avec le candidat. En ce sens, ils doivent être soigneusement préparés.

Or, même si les documents reçus sont assez hétérogènes dans leur forme et leur contenu, il apparaît qu'ils ne sont pas assez souvent en mesure de mettre en avant les qualités professionnelles des candidats. Ces documents doivent autant que faire se peut éviter les formules convenues pour présenter les qualités du candidat. Surtout, ces qualités doivent être mises en rapport avec les activités décrites (stages, expérience professionnelles).

Plusieurs de ces documents souffrent d'une orthographe ou d'une syntaxe (très) défailante, et donc pénalisante. Certains documents comportant des erreurs laissent penser qu'ils n'ont pas été relus avant d'être transmis au jury.

Surtout, beaucoup trop de documents ne sont pas contextualisés, c'est-à-dire qu'ils ne (dé)montrent pas que le candidat a compris le contexte professionnel pour lequel il candidate. Lorsqu'elles sont exprimées, les motivations des candidats pour les postes offerts au concours sont souvent trop générales.

### Les entretiens :

Conformément à l'arrêté d'organisation du concours, l'épreuve orale dure trente minutes et porte sur l'expérience et la motivation du candidat. Elle comporte un exposé de 10 mn au cours duquel le candidat présente ses formations et expériences, suivi d'un entretien de 20 mn avec le jury.

Le jury s'est efforcé de placer les candidats dans les meilleures conditions possibles pour un exercice difficile

Pour environ un tiers des candidats, il est apparu que l'exposé n'a pas été préparé (ou pas suffisamment préparé). L'exposé doit, autant que possible, ne pas rester un catalogue des différentes expériences rencontrées depuis la période de formation, il doit mettre en évidence les qualités professionnelles, les capacités et les aptitudes du candidat ; celles-ci doivent être illustrées au travers des activités ou des projets réalisés au cours des stages ou des emplois occupés.

La grande majorité des candidats a su gérer le temps imparti pour cet exposé.

Autant que faire se peut, l'entretien qui suit l'exposé doit être l'occasion pour le candidat de développer les points évoqués lors de l'exposé (ou ceux qu'il aurait oubliés ou trop peu développés). Cet entretien porte en premier lieu sur la formation et les expériences professionnelles, mais il vise également à s'assurer que le candidat dispose des compétences et des qualités attendues pour le poste. Il en est ainsi notamment des mises en situations proposées par le jury.

Trop peu de candidats ont effectué des recherches sur les ministères au sein desquels ils envisagent de travailler. Cela pourrait traduire un manque de curiosité de la part de professionnels pour lesquels le milieu d'activité est essentiel à la compréhension des situations à traiter. Ce point est d'autant plus regrettable que le concours vise à recruter des assistants de service social exerçant dans le domaine professionnel.

Souvent, les réponses aux questions sont peu développées et ne mettent pas assez en valeur des savoirs du candidat ou sa capacité à raisonner sur la question posée, même lorsqu'il n'a pas tous les éléments en sa possession.

Le jury est parfaitement conscient du stress que peut engendrer cette épreuve orale. C'est pourquoi, il est recommandé de se préparer à celle-ci.

### Le Jury :

Marc GAZAVE  
Sous-directeur des politiques  
sociales et des conditions de  
travail  
Président du jury

Fabienne TOMELKA  
Conseillère technique  
nationale de service social

Michèle GIRESSÉ  
Conseillère technique régionale de  
service social